

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travel Procurement Services Division/Division des
services d'approvisionnement en voyage
Place du Portage, Phase III, 7B3
Portage III 7B3
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet 2013 ACCOMODATION DIRECTORY-REGULAR	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60LP-120002/A	Date 2012-09-07
Client Reference No. - N° de référence du client E60LP-120002	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier lp011.E60LP-120002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$SLP-011-60840	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2012-09-07	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dicaire(lp011), François	Buyer Id - Id de l'acheteur lp011
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-7764 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-7500
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)

GOUVERNEMENT DU CANADA PROGRAMME D'HÉBERGEMENT POUR TOUS LES EMPLOYÉS - MARCHÉS RÉGULIERS

MODIFICATION 002

Cette modification est émise afin d'apporter les corrections suivantes :

1. Pour prolonger la date de fermeture de l'invitation jusqu'au 19 septembre, 2012;
2. Pour corriger la date des Instructions uniformisées 2006;
3. Pour clarifier les exigences concernant la réponse de l'offrant au "Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire";
 - 3.1 Correction de la Partie 3 - INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, Section II
 - 3.2 Correction de la Partie 5 - ATTESTATION (Établissements canadiens seulement)
 - 3.3 Questions et réponses

1. La date de fermeture de l'invitation est prolongée jusqu'au 19 septembre 2012.
2. À la partie 2 - Instructions à l'intention des offrants 1. Instruction, clauses et conditions uniformisées

SUPPRIMER L'article au complet

INSÉRER

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006 - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

3. Pour clarifier les exigences concernant la réponse de l'offrant au "Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire".

3.1 Correction de la Partie 3 - INSTRUCTION POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES, Section II

SUPPRIMER

Section II : Attestation (annexe C) (une (1) copie imprimée).

INSÉRER

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3.2 Correction de la Partie 5 - ATTESTATION (Établissements canadiens seulement)

SUPPRIMER

L'article au complet

INSÉRER

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des

renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

1.1 Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d'offres à commandes:

a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant;

b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste (Annexe G jointe)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-eng.html>

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux (établissements canadiens seulement) - Attestation (Annexe C)

3.3 Questions et réponses :

Q.1 Si le fournisseur n'a pas de conseil d'administration, quels renseignements doit-on demander aux fins de la vérification?

R.1 Certains fournisseurs n'ont pas de conseil d'administration, notamment lorsqu'il s'agit d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une société à responsabilité limitée. Bien que tous les fournisseurs doivent fournir une attestation, ce qu'ils font en présentant une soumission, seuls les fournisseurs qui ont un conseil d'administration doivent fournir des formulaires de consentement.

Q.2 Comment les fournisseurs peuvent-ils obtenir le formulaire de consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)?

R.2 Sur le site achatsetventes.gc.ca, sous Ressources, le lien [Formulaires pour les entreprises](#) mène au lien [Formulaires de la fonction approvisionnement](#) qui mène au formulaire 229.

Q.3 Si, à la date de clôture des soumissions, les formulaires de consentement ne sont pas joints à la soumission, cette dernière sera-t-elle déclarée non-recevable? Et qu'advient-il si ceux-ci n'ont pas été fournis pour tous les membres du conseil d'administration figurant sur la liste?

R.3 Si, à la date de clôture des soumissions, tous les formulaires de consentement n'ont pas été joints à la soumission, cette dernière doit être déclarée non-recevable.

Q.4 Le formulaire de consentement doit-il être rempli par tous les membres d'une coentreprise qui soumissionne?

R.4 Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de coentreprise doivent indiquer clairement qu'ils forment une coentreprise. Pour se conformer aux dispositions du Code de conduite et celles relatives aux attestations, chaque membre d'une coentreprise qui a un conseil d'administration doit fournir la liste de ses administrateurs et des formulaires de consentement dûment remplis.

Q.5 Dois-je suivre ce processus de vérification en ce qui concerne les fournisseurs établis à l'étranger, y compris les fournisseurs établis aux États-Unis?

R.5 Oui, tous les fournisseurs et les soumissionnaires doivent être traités de la même façon. On examinera les condamnations et les actions pertinentes des fournisseurs établis à l'étranger, tout comme celles des fournisseurs établis au Canada. Une entreprise étrangère dont un administrateur non canadien a été condamné en vertu d'une loi canadienne pour une infraction ou un administrateur canadien d'une entreprise établie à l'étranger ayant été condamné au Canada ne serait pas admissible à la présentation d'une soumission.